

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 MARS 2023 -

DÉCISION N° 23 - 03 – 015

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 décembre 2022 s'est réuni le mardi 21 mars 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : L'avenant au marché de travaux de mise en sécurité du centre départemental d'incendie et de secours et des centres de la Loire.

Le marché de travaux de mise en sécurité et sureté des locaux du SDIS, qu'il s'agisse des casernes ou du centre départemental d'incendie et de secours, a été notifié le 21 juillet 2020 à la société SECURITAS TECHNOLOGIES.

Pour rappel, le titulaire du marché SECURITAS TECHNOLOGIES, a déclaré, au moment de la remise de son offre, une sous-traitance à l'entreprise LATHUILIERE pour un montant hors taxes de 693 723,14 €.

Les deux entreprises ont convenu, en cours d'exécution du marché, d'une modification des modalités d'exécution de leur convention de sous-traitance affectant directement les conditions de paiement du sous-traitant.

Le présent avenant a donc pour objet de ramener le montant hors taxes de prestations sous-traitées à la société LATHUILIERE à 0 €, et de confier la réalisation des prestations initialement sous-traitées à la société SECURITAS TECHNOLOGIES. Lesdites prestations seront donc désormais réglées à la société SECURITAS TECHNOLOGIES.

Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avenant au marché de travaux de mise en sécurité du centre départemental d'incendie et de secours et des centres de la Loire avec la société SECURITAS TECHNOLOGIES et autorise la Présidente à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE